

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue des Remparts à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de montage d'un échafaudage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue des Remparts**
Début : **Mercredi, 2 juin 2021 à 13h00**
Fin : **Mercredi, 2 juin 2021 à 15h00**
Motif : Travaux de montage d'un échafaudage
Règlement : GRE-136-2021

Grevenmacher, le 28 mai 2021

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carine Majerus



Le bourgmestre f.f.,


Marc Krier